

Dernière mise à jour le 04 juin 2011

# Calcul info retraite 2011

Calcul et info sur retraite 2011. Cotisations CSG et CRDS sur retraites.

Certaines valeurs sont réévaluées tous les ans.

En fonction de la revalorisation du SMIC horaire : salaire permettant de valider le trimestre de retraite

Selon des circulaires de la CNAV (Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse) pour d'autres valeurs importantes.

Thèmes	Montants
Salaire de référence permettant de valider un trimestre d'assurance	1.800 €
(Pour information valeur égale à 200 fois le SMIC horaire) Circulaire CNAV n° 2011-2 du 12 janvier 2011 Un maximum de 4 trimestres peut être validé par année civile	
Thème: valeurs retraite de base	Montants
Retraite de base maximum (valeur mensuelle)	1.473,00 €
Retraite de base maximum (valeur annuelle)	17.676,00 €
Arrêté du 26/11/2010	
Thème: pension de réversion	Montants
Maximum pension de réversion et pension vieillesse veuve ou veuf	9.545,04 € (valeur annuelle)
Maximum pension de réversion et pension vieillesse veuve ou veuf	795,42 € (valeur mensuelle)
Arrêté du 26/11/2010	
Minimum pension de réversion et pension vieillesse veuve ou veuf	3.222,64 € (valeur annuelle)
Minimum pension de réversion et pension vieillesse veuve ou veuf	268,55 € (valeur mensuelle)
Circulaire CNAV 2010-43 du 23/04/2010	
Plafond de ressources pour bénéficiaire pension de réversion (personne seule)	18.720,00 € (valeur annuelle)
Plafond de ressources pour bénéficiaire pension de réversion (personne en ménage ou remariée)	29.952,00 € (valeur annuelle)
Circulaire CNAV 2011-1 du 12/01/2011	
Thème: cotisation sur retraite	Montants
Cotisation assurance maladie sur retraites	3,20 %
CSG sur retraites (taux plein)	6,60 %
CSG sur retraites (taux minoré)	3,80 %
CRDS sur retraites	0,50 %